

## NOTE DE PRESENTATION N°001

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

La construction du budget prévisionnel de l'exercice 2019 est établie en se basant sur la loi de finances 2019 qui s'inscrit dans la continuité : elle découle de la loi de programmation qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Elle présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation. Pour rappel la loi de finances 2018 avait pour objectif :

- de ralentir l'évolution des dépenses publiques afin de parvenir à une réduction cumulée de 13 Mds € pour la période des 5 prochaines années,
- de contractualiser avec l'Etat, pour les communes ayant plus de 60 M € de dépenses réelles de fonctionnement.

Bien évidemment, ce n'est pas le cas de la commune, mais c'est le cas de la communauté d'agglomération, qui a signé un contrat de territoire avec l'Etat et qui ne doit pas dépasser plus de 1.2 % de dépenses annuelles.

Le budget prévisionnel 2019 est constitué avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. L'affectation définitive interviendra lors du vote du compte administratif 2018, au plus tard le 30 juin 2019. Après rapprochement avec le compte de gestion établi par le Trésorier Principal de Savigny-sur-Orge, il a été constaté les résultats suivants :

#### Section de fonctionnement

- Dépenses : 4 357 522,54 €
- Recettes : 4 663 763,92 €

Soit un résultat réel excédentaire de 306 241,38 € auquel s'ajoute le résultat reporté de N-1 de 65 703,84 € ce qui donne un **résultat de clôture excédentaire de 371 945,22 €** qui est repris en intégralité dans les recettes de fonctionnement du budget primitif 2019 sur l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté »

#### Section d'investissement

- Dépenses : 838 309,97 €
- Recettes : 576 371,07 €

Soit un résultat réel déficitaire de 261 938,90 € auquel s'ajoute le résultat excédentaire reporté de N-1 de 213 248,72 € ce qui donne un **résultat de clôture déficitaire de 48 690,18€** qui est repris dans son intégralité dans les dépenses d'investissement du budget primitif 2019 à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

**Les Restes à réaliser de 2018 reportés sur 2019** pour un montant de 43 101,08 € qui se décomposent comme suit :

- investissement courant : 8 259,81 €
- travaux de bâtiments : 16 733,27 €
- travaux de VRD et autres : 18 108 €

**Les Restes à recouvrer de 2018 reportés sur 2019** pour un montant de 19 062,29 € qui se décomposent comme suit :

- fonds propres : 6 772, 81 €
- subventions : 12 289,48 €

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2019 est équilibrée en dépenses et recettes à 4 951 239 €. On peut constater l'effort fait de diminution de près de 1 % par rapport au budget prévisionnel de l'exercice 2018.

### **A) LES RECETTES :**

Elles s'élèvent à 4 579 293,78 € auquel s'ajoute 371 945,22 € d'excédent reporté, soit un total général de recettes de 4 951 239 € pour l'exercice 2019.

On y retrouve :

#### **1. Chapitre 70 « PRODUITS DES SERVICES » : 585 875 €**

Ce chapitre représente près de 13 % des recettes réelles de fonctionnement.

On prévoit une augmentation de 2 % sur les ressources liées aux différentes prestations du service à la population (restaurant scolaire, centre de loisirs, multi-accueil, activités périscolaires etc.). Celle-ci est liée à l'augmentation de 2% applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours suite à la nouvelle tarification votée en conseil municipal de décembre 2018. A ceci s'ajoute la participation financière des familles pour l'organisation de la classe de découverte au Puy du Fou et d'un mini-séjour en Normandie pour les enfants fréquentant le CLAS (Contrat Local à l'Accompagnement à la Scolarité).

A ces recettes, s'ajoute, la redevance d'occupation des sols (RODP), les concessions de cimetière, les locations de salles, les provisions de charges de loyers et nettoyage des salles.

	BP 2018	Projet CA 2018	réalisé	BP 2019	évolution sur BP
Produits des services	571 205 €	548 353 €	96 %	<b>585 875 €</b>	2.57 %

#### **2. Chapitre 73 « IMPOTS ET TAXES » : 3 165 040 €**

Le budget primitif 2019 est construit sur la base des taux d'imposition identiques à ceux de l'exercice précédent pour un produit attendu de 2 738 670 €. Ce produit, est réévalué en fonction de l'augmentation des bases notifiées par l'Etat de 2,2 %. Comme il a été dit lors du DOB, l'exonération de la taxe d'habitation devrait atteindre près de 80% de contribuables pour les plus modestes au niveau national. Ces contribuables bénéficieront d'un dégrèvement de 65% de leur taxe qui est pris en charge par l'Etat en retenant les dernières valeurs locatives ainsi que le taux voté en 2017. Sur l'exercice précédent, 906 logements ont bénéficié de cette réforme, moyennant un dégrèvement de 253 619 €.

Les taux des trois taxes se décomposent comme suit :

- Taxe d'habitation 15,89 %
- Taxe foncière 20,13 %
- Taxe sur le foncier non bâti 76,80 %

L'attribution de compensation de la communauté d'agglomération « Cœur d'Essonne » (article 7321), cette année augmente de + 2 % en fonction de la population arrêtée au 1er janvier 2019 (population totale 4 590 hab) passe à 103 730 €. La Dotation de Solidarité Communautaire (article 7322) reste identique à celle de

N-1 soit 95 765 €. Ces reversements de fiscalité représentent un peu plus de 6 % du chapitre « impôts et taxes ».

Dans ce chapitre, on retrouve également, les droits de place, taxe funéraires, taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), taxe sur la publicité (TLPE) et taxe additionnelle des droits de mutation pour un montant de 226 875 €, soit un peu plus de 7 % des impôts et taxes.

	BP 2018	Projet CA 2018	réalisé	BP 2019	évolution sur BP
Impôts et taxes	3 048 341 €	3 136 631 €	103 %	<b>3 165 040 €</b>	3.83 %

### 3. Chapitre 74 « DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS » : 648 913 €

Cette année, la DGF, principale dotation allouée par l'Etat qui n'aura cessé de diminuer entre 2013 et 2018, devrait théoriquement stagner en 2019. Aucune contribution supplémentaire au redressement des finances publiques ne devrait être opérée d'après la Loi de finances, mais une crainte quant à l'écrêtement d'où une estimation à 321 170 €. Il est prévu une légère diminution sur les participations de la CAF en fonction des différents contrats signés, d'un éventuel redressement suite au contrôle qui vient de s'achever pour lequel nous n'avons pas encore connaissance du résultat définitif. Une diminution également sur les emplois aidés, car la prise en charge par l'Etat du nouveau dispositif est inférieure (contrat d'avenir : 75 % sur 35h et contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) : 45 % sur 20h = 391 € de remboursement mensuel) pour lesquels la collectivité a signé un seul contrat. La suppression également de subvention départementale sur la petite enfance en fonction des nouveaux enfants accueillis. Ceci se traduit par une diminution de près de 16 % par rapport à N-1.

	BP 2018	Projet CA 2018	réalisé	BP 2018	évolution sur BP
Dotations et participations	775 186 €	709 211 €	91 %	<b>648 913 €</b>	-16 %

### 4. Chapitre 75 « AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE » : 75 325 €

Ce chapitre retrace les produits des revenus du patrimoine. On y constate une augmentation de plus de 3%. Nous avons intégré le montant du loyer du logement voie des prés qui est maintenant dans le parc locatif privé de la commune. Celui-ci n'est plus vacant depuis janvier. Quant au local au-dessus du CCAS, la collectivité cherche un nouveau bailleur (anciennement loué par 2 praticiens).

	BP 2018	Projet CA 2018	réalisé	BP 2019	évolution sur BP
Autres produits de gestion courante	72 758 €	71 708 €	99 %	<b>75 325 €</b>	3.53 %

### 5. Chapitre 77 « PRODUITS EXCEPTIONNELS » : 14 440 €

On trouve dans ce chapitre, des écritures exceptionnelles comme les remboursements de sinistres. Actuellement, nous pouvons constater celui de l'espace de culture Colette (vitres brisées et abri conteneur incendié). De plus, on y trouve le remboursement du service minimum d'accueil pour le droit de grève, des remboursements sur des frais engagés pour expulser les gens du voyage, également la pénalité d'une construction illégale.

## 6. Chapitre 013 « ATTENUATION DE CHARGES » : 87 300 €

Ce chapitre comprend les remboursements sur rémunération du personnel pour les congés maladies, maternité ou paternité, accident du travail. Cette année encore, la collectivité a en charge 3 congés de maternité, mais également 3 dossiers d'arrêts de travail de longue durée, dont 2 en accident de travail et 1 en maladie professionnelle. Ceux-ci devraient se traduire par des mises à la retraite pour invalidité en cours d'année.

	BP 2018	Projet CA 2018	réalisé	BP 2019	évolution sur BP
Atténuation de charges	83 345 €	139 562 €	167 %	<b>87 300 €</b>	5 %

## 7. Chapitre 042 « OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS » : 2 400 €

Ce chapitre correspond à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat en fonction de l'état de l'actif du patrimoine arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

### B) LES DEPENSES :

#### 1. Chapitre 011 « CHARGES A CARACTERE GENERAL » : 1 060 466 €

Malgré un effort constant de maîtriser les dépenses, et sans pour autant diminuer la qualité et le service rendu à la population, cette année on prévoit une même équivalence de dépenses par rapport au budget prévisionnel de N-1. Les charges à caractère général représentent 23 % des dépenses réelles de fonctionnement.

On y retrace, notamment :

- tous les fluides (eau, gaz, électricité, téléphonie, carburant),
- toutes les charges récurrentes de maintenance (bâtiments et système informatique), des contrôles obligatoires au niveau des bâtiments, aires de jeux etc...
- la restauration scolaire avec l'ouverture d'une classe supplémentaire en école élémentaire, et, à contrario, la fermeture d'une classe en école maternelle depuis la dernière rentrée scolaire 2018/2019,
- l'organisation d'une classe de découverte pour les enfants de CM2/CM1 et d'un mini-séjour pour les enfants inscrits au CLAS (Contrat Local à l'Accompagnement à la Scolarité),
- l'entretien d'espaces verts et l'embellissement de la commune,
- l'entretien du balayage mécanique, détagage, et reprise de l'enrobé sur le parking de la superette,
- le maintien des diverses manifestations (carnaval, chasse aux œufs, retraite aux flambeaux, feu d'artifice fête de Villiers, marché de Noël etc...),
- la prévision d'un diagnostic amiante,
- l'inscription d'une dépense obligatoire de la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

	BP 2018	Projet CA 2018	Réalisé	BP 2019	évolution sur BP
Charges à caractère général	1 057 778 €	908 816 €	86 %	<b>1 060 466 €</b>	0.25 %

## **2. Chapitre 012 « CHARGES DE PERSONNEL » : 2 990 000 €**

Les charges de personnel sont évaluées à hauteur de 66 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles devraient rester stables par rapport à l'exercice N-1.

La prévision intègre l'effet des dispositions nationales :

- Le gel du point d'indice,
- Les mesures catégorielles ; revalorisation des carrières,
- L'effet Glissement Vieillesse Technicité,
- La prévision de vacation d'un médecin et psychologue sur le domaine de la petite enfance,
- La prévision de saisonniers en centre de loisirs et pour l'équipe technique,
- Le remplacement d'agents en congés maladie, maternité, parental, accident de service, départ en retraite (ATSEM),
- La régularisation de plusieurs dossiers pour retraite pour invalidité,
- La réintégration d'agents placés en surnombre,
- Les frais de mission pour la constitution du marché d'assurance statutaire,
- La prévision du Complément Indemnitaires Annuel (CIA) de fin d'année du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

	BP 2018	Projet CA 2018	réalisé	BP 2019	évolution sur BP
Charges de personnel	2 992 096 €	2 903 820 €	97 %	<b>2 990 000 €</b>	-0,07 %

## **3. Chapitre 014 « ATTENUATIONS DE PRODUITS » : 8 740 €**

Dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU, et depuis les dernières évolutions législatives, la commune est contrainte au respect du taux effectif minimal de 25 % de logements sociaux sur son territoire. Ce taux est annoncé par les services de l'Etat à hauteur de 22,9 %. Actuellement la collectivité est déficitaire de 37 logements sociaux. Ce déficit se traduit par un prélèvement sur les ressources fiscales à hauteur de 8 740 €. Ce qui se traduit par une diminution de plus de 4 % par rapport à N-1.

Concernant les dépenses liées au FPIC (Fonds national de Péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales) elles sont prises en charge à 100 % à nouveau par Cœur d'Essonne Agglomération (environ 40 000 €).

	BP 2018	CA 2018	réalisé	BP 2019	évolution sur BP
Atténuations de produits	9 140 €	9 138 €	100 %	<b>8 740 €</b>	-4,38 %

## **4. Chapitre 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE » : 323 691 €**

Ce chapitre représente plus de 7 % des dépenses réelles de fonctionnement, On y retrouve :

- les indemnités d'élus en diminution de plus de 8 %. Cette décision fait suite aux remaniements d'adjoints et délégués, mais également aux taux réajustés lors du dernier conseil après l'augmentation de l'échelle indiciaire de référence.
- La subvention allouée au fonctionnement du Centre Communal d'Actions Sociales, qui reste au même niveau que l'an passé, soit 152 000 €. Cela représente 47 % des charges de gestion courante. Cette subvention couvre en partie, les aides aux familles les plus démunies, les sorties et portage de repas des aînés, ainsi que la masse salariale de trois emplois à temps plein.

- Les subventions aux associations qui sont maintenues pour la plupart au même montant que l'an passé.

	BP 2018	Projet CA 2018	réalisé	BP 2019	évolution sur BP
Autres charges de gestion courante	352 487 €	325 483 €	92 %	323 691 €	-8,17 %

#### **Chapitre 66 « CHARGES FINANCIERES » : 124 470 €**

On constate que ces charges représentent seulement 2.76 % des dépenses réelles de fonctionnement. La Collectivité est en phase de désendettement depuis 2015 suite aux derniers emprunts mobilisés en 2013 et 2014. Ils avaient été contractés pour financer les travaux d'agrandissements des 2 écoles ainsi que la construction d'un self et d'une salle de danse à l'espace Colette. La commune a une capacité de désendettement de 13,5 ans.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'encours de la dette est de 4 630 722 €. Ce qui représente une dette de 1 008 € par habitants. L'annuité 2019 (capital + intérêts) s'élève à 546 584 €. Le taux d'endettement de la commune est de 11,94 %.

A ces charges viennent s'ajouter, le coût de la ligne de trésorerie qui peut être fluctuant en fonction des besoins ponctuels de trésorerie. Elle est constituée pour un tirage maximum de 500 000 €. Les différentes lignes se décomposent comme suit :

- Intérêts de la dette : 123 170 €
- ICNE : néant cette année (rattachement négatif sur 2018/2019)
- Intérêts et commission de ligne de trésorerie : 1 300€.

	BP 2018	Projet CA 2018	réalisé	BP 2019	évolution sur BP
Charges financières	167 755 €	130 296 €	78 %	124 470 €	-25,80 %

#### **5. Chapitre 67 « CHARGES EXCEPTIONNELLES » : 1 000 €**

Ce chapitre retrace des prévisions d'annulation d'écriture des exercices antérieurs. Entre autres dans le domaine des prestations diverses de facturation.

	BP 2018	Projet CA 2018	réalisé	BP 2019	évolution sur BP
Charges exceptionnelles	1 500 €	461 €	31 %	1.000 €	-33.33 %

#### **6. Chapitre 042 « DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS » : 93 795 €**

Cette inscription est une dépense d'ordre obligatoire pour la gestion du patrimoine des communes de plus de 3 500 habitants. Ces écritures servent à amortir tous les biens acquis jusqu'au 31 décembre de l'année N-1 y compris les subventions reçues pour certains biens. Nous retrouverons cette même inscription en recette d'investissement au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre section »

#### **7. Chapitre 68 « PROVISIONS » : 5 000 €**

L'article 6875 permet de provisionner des dépenses pour risques liés aux contentieux déjà engagés. C'est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants.

## **8. Chapitre 023 « VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT » : 344 077 €**

Cette année est prévu un autofinancement de 344 077 €. L'épargne dégagée en section de fonctionnement permettra prioritairement de couvrir une partie du capital de la dette 2019 qui est de 423 418 € au moyen du virement.

### **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **A. LES RECETTES :**

Elles s'élèvent à 689 645,11 € d'inscriptions nouvelles auquel il convient de rajouter les restes à recouvrer de l'exercice 2018 pour 19 062,29 € soit un total général de recettes d'investissement 2019 équilibrées avec les dépenses à hauteur de 708 708 €.

#### **1. La reprise des recettes à recouvrer de l'exercice précédent : 19 062,29 €**

- Solde à percevoir sur la subvention de l'éclairage des terrains de pétanque et tennis,
- Solde à percevoir sur la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 du mobilier et matériel pédagogique,
- Solde de taxe d'aménagement.

#### **2. Les fonds propres : 588 810.71 €**

Cette année, la commune inscrit :

- Le report de la cession située rue G. Péri pour un montant de 182 000 €,
- un FCTVA de 54 600 € lié aux dépenses de l'exercice N-1,
- une taxe d'aménagement à hauteur de 8 133 €,
- un autofinancement de 344 077 € obtenu par un virement vers la section de fonctionnement (+7 % par rapport à N-1).

#### **3. Les subventions : 5 940 €**

La commune prévoit cette année, une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour poursuivre l'aménagement des écoles en les dotant de mobiliers et de matériels pour les classes, notamment adaptés aux besoins des enfants en situation de handicap.

#### **4. La gestion du patrimoine : 93 795 €**

Sont inscrits 93 795 € correspondant à la dotation aux amortissements des biens acquis jusqu'au 31 décembre de N-1. On retrace également, cette écriture en dépenses de fonctionnement au chapitre 042. Ce sont des mouvements d'ordre obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants.

#### **5. Emprunts et dettes assimilées : 1 100 €**

Cette écriture correspond au dépôt de caution versée par les locataires lors de la signature du bail du logement voie des prés. (écriture croisée avec les dépenses d'investissement)

#### **B. LES DEPENSES :**

Elles s'élèvent à 665 606,92 € d'inscriptions nouvelles auquel il convient de rajouter 43 101,08 € de Restes à Réaliser (RAR) 2018, également le déficit reporté de 48 690,18 € soit un total général de dépenses d'investissement 2019 de 708 708 € équilibrées avec les recettes.

### 1. Crédits de report de l'exercice précédent : 43 101,08 €

Ils sont repris à hauteur de :

- 16 733,27 € de travaux de bâtiments : solde des marchés d'agrandissements des écoles, travaux de mise en conformité incendie, diagnostic et assistance des accessibilités AD'AP des bâtiments publics,
- 8 259,81 € d'investissement courant : migration de la nouvelle messagerie informatique, l'étude sur le Plan Local d'Urbanisme, la conception de plans d'évacuation en cas d'incendie.
- 18 108 € de travaux de VRD et autres : politique de sécurité de la ville, rajout de cases supplémentaires du colombarium.

### 2. Emprunts et dettes assimilées : 424 520 €

Le remboursement du capital de la dette atteint cette année 423 420 €. Il sera couvert, en partie, par de l'autofinancement jusqu'à hauteur de 344 077 €. Il convient également de rajouter l'enregistrement du dépôt d'une caution suivant la location du logement voie des Prés (1 100 €).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Remboursement en capital</b>	206 312	298 010	289 460	413 958	417 009	420 162	<b>423 420</b>	359 525
<b>Remboursement en intérêts</b>	82 704	126 475	130 390	168 480	149 250	136 253	<b>123 164</b>	109 975
<b>Annuité de la dette</b>	<b>289 016</b>	<b>424 485</b>	<b>419 850</b>	<b>582 438</b>	<b>566 259</b>	<b>556 415</b>	<b>546 584</b>	<b>469 500</b>

### 3. Les dépenses d'équipement totalisent : 189 997 €

Elles sont réparties en 3 groupes :

▪ Investissements courants pour 87 305 €

- Frais d'études liés à la modification du Plan Local d'Urbanisme,
- Le versement d'une subvention d'équipement pour un dossier accordé pour des travaux d'amélioration de l'habitat suivant la délibération adoptée au conseil municipal du 14 septembre 2017,
- La continuité d'achat des tableaux numériques pour l'école élémentaire,
- Le mobilier scolaire et sanitaires adaptés pour des enfants qui nécessitent un mobilier adapté pour les écoles,
- Le remplacement de tables et chaises vieillissantes,
- L'achat d'outillage pour les espaces verts et technique,
- L'acquisition de défibrillateurs aux emplacements prédéfinis et réglementés (école A.Malraux, salle des fêtes et l'espace de culture Colette),
- Le renouvellement d'extincteurs des bâtiments publics,
- L'acquisition de dalles phoniques pour les offices de Brossolette,
- L'acquisition d'un nouveau serveur informatique,
- La mise en place d'un nouveau système de gestion du cimetière avec la formation



▪ **Travaux de Bâtiments pour 80 275 €**

- Le remplacement et réfection de différentes portes de l'école Brossolette, gymnase, et espace de culture Colette,
- Le remplacement du coffret gaz de l'école A.Malraux,
- La modification du système des contrôles d'accès de la Mairie et du gymnase,
- La réfection de la toiture du tennis couvert,
- La provision de travaux sur les terrasses de la copropriété de la superette,
- Le remplacement du panneau qui annonce le « Centre Communal d'Actions Sociales »,
- La mise en conformité des systèmes d'alarmes incendie,
- La réparation de l'assainissement du gymnase.

▪ **Travaux de VDR et autres pour 22 416 €**

- L'aménagement de la pergola au chalet des boules,

**4. Des dépenses d'opérations d'ordre entre section : 2 400 €**

Elles consistent à amortir les subventions perçues sur les biens acquis jusqu'au 31 décembre de l'année N-1.